exécutoire le 26/09/2024

Le Maire, A. MOMON

Envoyé en préfecture le 18/10/2024 Recu en préfecture le 18/10/2024 REPUBLI Chubiié le ANCAISE

ID: 077-217704949-20240926-DELIB2024_046-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, Date de convocation 16/09/2024 Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Date d'affichage présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire. 26/09/2024 Etaient présents(es): Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Daniel PIGNOT, Nombre de conseillers : Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Valérie BOCQUEL, Sébastien DERREUMAUX, Michel DOYEN, Josiane PACHOLSKI, Gerty EMBOULÉ, Elisabeth FRONTIN, Geneviève DARGNAT et Nassima **VIGUIER** formant la majorité des membres en exercice. En exercice.....23 Absents excusés avec procuration: Présents.....13 Nicolas POUZET pouvoir à Josiane PACHOLSKI Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN Votants.....21 Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Brigitte GOUYON pouvoir à Valérie BOCQUEL Clément ROCU pouvoir à Sébastien DERREUMAUX Olivier BEUDAERT à Daniel PIGNOT Hermann TYNDAL à Eric SAINT SEBASTIEN Absent(s): Alain GUYONNET et Sébastien PELLERIN Secrétaire de séance : Michel DOYEN Réf: 2024-050 Objet: PROJET ANCIENNE BOURSE D'AFFRETEMENT : PROMESSE DE PRISE DE PARTS Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 26/09/2024 et qu'elle a été rendue

Envoyé en préfecture le 18/10/2024 Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID: 077-217704949-20240926-DELIB2024_046-DE

Réf: 2024-050- PROJET ANCIENNE BOURSE D'AFFRETEMENT: PROMESSE DE PRISE DE PARTS

Entendu Monsieur le Maire,

- Signaler que le bureau d'affrètement à Saint-Mammès appartient à VNF (Voies navigables de France) avant d'être transféré au Domaine (organisme qui gère les biens de l'État), il est à ce jour sans activité.
- Informer que, pour éviter de voir ce bâtiment historique tombé dans le domaine privé, un collectif d'associations locales vient donc de se créer afin de monter un projet de rachat du lieu.

 Celui-ci est mené par 1 000 Sabords (collectif basé à Saint-Mammès) et par Pas Trop Loing de la Seine (association basée à Moret, à l'origine du festival Au Bon Coin), toutes deux soutenues par l'ANVL (Association des naturalistes de la Vallée du Loing).
- ➤ Préciser qu'ils souhaitent faire de la bourse d'affrètement un lieu public multifacette. Toutefois, la bourse étant à l'abandon depuis environ 20 ans, il y a de nombreux travaux à faire avant de pouvoir occuper tous les espaces. Mais le collectif espère pouvoir se mettre rapidement à l'œuvre.
- Informer qu'une partie du lieu sera proposé pour des activités et événements associatifs et culturels dans le jardin (spectacles, concerts, friperie, troc de plantes, jeux, sorties nature, etc.), l'ouverture d'une guinguette dans l'ancien hangar, la création d'une micro-brasserie qui permettrait d'alimenter la guinguette en circuit court, un gîte étape pour les randonneurs et cyclistes (dortoirs, réparation de vélos) dans l'ancienne maison éclusière et faire un recensement de la faune et de la flore de la forêt urbaine. Mais évidemment, seules, les associations n'auront pas les fonds suffisants pour que leur offre soit acceptée. C'est pourquoi ils ont choisi un système de coopérative.
- Préciser que chaque part est de 100 € et, que les collectivités peuvent y contribuer à hauteur de 5 parts minimum.

Après débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité de participer à hauteur de 10 parts soit 1 000 € pour le projet des deux associations 1 000 Sabords et Pas Trop Loing de la Seine

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 26 septembre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Michel DOYEN